



Garde enfant par les grands parents lorsqu'il y a divorce

Par **clodette**, le **12/02/2012 à 15:05**

Bonjour,
je voudrais savoir si nous avons le droit de garder notre petit fils pendant les vacances scolaires si son papa (notre fils)est absent du fait de son métier (marine nationale),il peut etre absent sur une durée de 3mois.merci

Par **kindermagi**, le **12/02/2012 à 16:41**

Bonjour,
Tout dépend de ce qu'il est noté sur l'ordonnance.
Qui doit faire les trajets aller/retour pour emmener et ramener votre petit fils ?
Si c'est votre fils, est-ce qu'il est précisé qu'une tierce personne de confiance peut emmener et ramener votre petit fils à la place du papa ?
Si rien de tout cela, avez-vous une bonne entente avec la maman de votre petit fils pour en discuter ?
Bonne journée.

Par **Marion2**, le **12/02/2012 à 18:17**

Bonjour,
Vous pouvez sans problème garder votre petit-fils pendant le droit de visite et d'hébergement de son père.
Le père a tout-à-fait le droit de faire ce qu'il veut pendant son droit d'hébergement.
Kindermagi a raison pour les trajets. Voir s'il est précisé sur le jugement que c'est le père ou une tierce prsonne de confiance qui peut aller chercher votre petit-fils ou le ramener;
Cordialement.